



**Article 1** - Respect absolu de la forme de la nouvelle : soit un récit bref présentant une intrigue simple comportant peu de personnages. La nouvelle peut être réaliste, fantastique, policière ou de science-fiction.

**Article 2** : Les auteurs peuvent concourir pour la catégorie «Enfants» (moins de 15 ans) ou la catégorie « Adultes ». Le Thème de cette nouvelle est "Confiné(e) dans l'abbaye de Belval".

**Article 3** : Les textes inédits d'un maximum de 5 pages numériques (Format A4, caractère de taille 12, police Times New Roman et pages numérotées) doivent obligatoirement porter un titre et être rédigés en français. Les candidats présentent une seule nouvelle à faire parvenir, en pièce jointe, par mail, sous format pdf ou autre format texte à : [communication@abbayedebelval.fr](mailto:communication@abbayedebelval.fr)

**Article 4** : le document joint sera numéroté afin de préserver l'anonymat, aucune mention ne sera faite sur le document joint sur l'identité de l'auteur.

**Article 5** : Le concours est ouvert à compter du **lundi 23 mars 2020**. Les envois par mail doivent parvenir au plus tard le **31 mai 2020** à l'Abbaye de Belval par courriel uniquement\*.

**Article 6** : La participation au concours est gratuite et interdite aux membres du jury.

**Article 7** : La décision du jury est souveraine ce qui implique que les recours ou commentaires fondés sur les conditions

de déroulement du concours, de son organisation ou de ses résultats ne sont pas admis. Le non-respect de cet article peut entraîner la disqualification du candidat pour la présente édition ainsi que les suivantes.

**Article 8** : Trois lots sont à remporter pour les gagnants de chaque catégorie

• **Catégorie adulte** :

1<sup>er</sup> prix : chèque de 150 €

2<sup>ème</sup> : chèque de 100 €

3<sup>ème</sup>: chèque de 50 €

• **Catégorie - de 15 ans** :

1<sup>er</sup> prix : bon cadeau 100€ à la FNAC

2<sup>ème</sup> prix : bon cadeau 75€ à la FNAC

3<sup>ème</sup> prix : bon cadeau 30€ à la FNAC

**Article 9** : Le dimanche 20 septembre 2020, lors des Journées du Patrimoine, les résultats seront communiqués. Tous les auteurs seront contactés par mail pour l'annonce des résultats.

**Article 10** : Le lauréat autorise la publication éventuelle de sa nouvelle sans versement de droit d'auteur.

**Article 11** : Le jury se compose de 5 personnes (bénévoles de l'association et membres du conseil d'administration). La Présidente du Jury est Françoise Grégis. La présidente du jury départagera les auteurs en cas d'égalité.

**Article 12** : La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury.

\* *durant le temps de confinement*